

Compte Rendu Sommaire
de la Réunion du Conseil Municipal
du 17 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la salle des fêtes de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. Jean-Marie BRENNER – Mme Karine HELMINGER – M. Arnaud DUBAUX – Mme Anne THOMAS – M. MINUTO David – Mme Isabelle REMY – M. Philippe HUMBLET – Mme Viviane VALLARIN – M. Alain RAKETAMANGA – Mme Anne-Sophie PRENTOUT – M. Alain LOMBARD – M. Francis TOUSSAINT – Mme Ghislaine VAILLANT – M. Claude ROUX.

Absents et excusés : /

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : /

Date de la convocation le 10 juin 2020 adressée avec l'ordre du jour et affichée 10 juin 2020.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Le Conseil Municipal constate que le quorum est atteint,

Le Conseil Municipal désigne M. Arnaud DUBAUX, 3^{ème} Adjoint, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et Monsieur Loïc FERRY, Directeur des Services de la commune de Dugny comme auxiliaire du secrétaire de séance,

. 20200617-003-01 3.3. Décision relative au terrain communal cadastré ZB 191

Par 14 Voix Pour (M. Arnaud DUBAUX ayant quitté la salle pendant les débats), le Conseil Municipal, Vu la parcelle cadastrée ZB 191 appartenant à la commune, Vu le contrat de location entre la commune de Dugny et M. JOUDA Roland pour l'exploitation de cette parcelle, Vu le courrier en date du 25 septembre 2019 de M. JOUDA Roland informant la mairie qu'il ne souhaite plus exploiter cette parcelle en raison de sa retraite professionnelle prise à compter du 1^{er} janvier 2020, Vu les demandes de deux agriculteurs de la commune pour exploiter cette parcelle, **AUTORISE** la mise à disposition de la parcelle ZB 191 pour une durée de 3 ans, **CHARGE** le Maire de rechercher éventuellement d'autres agriculteurs ou éleveurs susceptibles d'être intéressés par une mise à disposition de cette parcelle.

. 20200617-003-02 4.5. Prime exceptionnelle COVID 19

Par 12 Voix Contre et 3 Abstentions (Mme G.VAILLANT, M. F.TOUSSAINT et M. C. ROUX), le Conseil Municipal, Vu la demande fait par les agents de la commune afin de bénéficier de la prime exceptionnelle COVID 19, Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19, Vu le montant plafond de la prime exceptionnelle fixé à 1000 euros, Considérant que certains agents ont assuré la continuité du service pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire du COVID 19, Considérant cependant que le décret conditionne l'attribution de la prime exceptionnelle à un surcroît significatif de travail, en présentiel, pour les agents de la commune, Considérant que la condition de surcroît de travail ne peut être retenue pour les agents ayant travaillé en présentiel pendant la période de crise sanitaire, **DECIDE** de ne pas attribuer de prime exceptionnelle COVID 19 aux agents.

. 20200617-003-03 5.3. Création des commissions communales

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu l'article L2121-22 du Code des collectivités territoriales, Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, Considérant qu'il est opportun de créer des commissions afin de préparer les travaux du Conseil Municipal, Je vous propose de former les commissions suivantes :

- Commission des finances
- Commission Travaux-Hygiène-Sécurité
- Commission Communication – Vie associative
- Commission Forêts, Agriculture, Chemins ruraux
- Commission P.L.U.

APPROUVE la création des commissions suivantes :

- Commission des finances
- Commission Travaux-Hygiène-Sécurité
- Commission Communication – Vie associative
- Commission Forêts, Agriculture, Chemins ruraux
- Commission P.L.U.

. 20200617-003-04 5.3. Désignation des membres de la commission des finances

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu l'article L2121-22 du Code des collectivités territoriales, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2020 créant la commission des finances, **DESIGNE** comme membres de la commission des finances :

- Jean-Marie BRENNER
- Karine HELMINGER
- Arnaud DUBAUX
- Viviane VALLARIN
- Alain RAKETAMANGA
- David MINUTO
- Isabelle REMY
- Claude ROUX
- Ghislaine VAILLANT
- Francis TOUSSAINT

. 20200617-003-05 5.3. Désignation des membres de la commission travaux-hygiène-sécurité

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu l'article L2121-22 du Code des collectivités territoriales, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2020 créant la commission travaux-hygiène-sécurité, **DESIGNE** comme membres de la commission travaux-hygiène-sécurité :

- Jean-Marie BRENNER
- Karine HELMINGER
- Arnaud DUBAUX
- Alain LOMBARD
- Viviane VALLARIN
- Philippe HUMBLET
- Anne THOMAS
- David MINUTO
- Isabelle REMY
- Claude ROUX
- Ghislaine VAILLANT
- Francis TOUSSAINT

. 20200617-003-06 5.3. Désignation des membres de la commission communication-vie associative

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu l'article L2121-22 du Code des collectivités territoriales, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2020 créant la commission communication-vie associative, **DESIGNE** comme membres de la commission communication-vie associative :

- Karine HELMINGER
- Arnaud DUBAUX
- Alain LOMBARD
- Viviane VALLARIN
- Anne THOMAS
- Isabelle REMY
- Anne-Sophie PRENTOUT
- Claude ROUX
- Ghislaine VAILLANT
- Francis TOUSSAINT

. 20200617-003-07 5.3. Désignation des membres de la commission forêts-agriculture-chemins ruraux

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu l'article L2121-22 du Code des collectivités territoriales, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2020 créant la commission forêts-agriculture-chemins ruraux, **DESIGNE** comme membres de la commission forêts-agriculture-chemins ruraux :

- Jean-Marie BRENNER
- Arnaud DUBAUX
- Alain RAKETAMANGA
- Philippe HUMBLET
- David MINUTO
- Isabelle REMY
- Claude ROUX
- Francis TOUSSAINT

. 20200617-003-08 5.3. Désignation des membres de la commission P.L.U.

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu l'article L2121-22 du Code des collectivités territoriales, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2020 créant la commission P.L.U., **DESIGNE** comme membres de la commission P.L.U. :

- Jean-Marie BRENNER
- Arnaud DUBAUX
- Alain LOMBARD
- Alain RAKETAMANGA
- Anne-Sophie PRENTOUT
- Claude ROUX
- Francis TOUSSAINT

. 20200617-003-09 5.3. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu l'élection du nouveau Conseil Municipal, suite aux opérations de vote en date du 25 mai 2020, Vu la nécessité de renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, Considérant que dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La désignation des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques, Considérant que cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 24 candidats, proposée sur délibération du conseil municipal, Considérant les conditions prévues à l'article 1650 du CGI pour la désignation des commissaires :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- Avoir 25 ans au moins
- Jouir de leurs droits civils

- Etre familiarisées avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune

PROPOSE la liste suivante de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants (la DGFP en choisira 6 de chaque) :

Commissaires titulaires :

- Arnaud DUBAUX
- Alain LOMBARD
- Claude ROUX
- Alain RAKETAMANGA
- Bruno FREMONT
- Joël BOEUF
- Gilbert HENRY
- Alban COIRNOT
- Roland ROUYERE
- Gérard HUVET
- Jacky BEAUCHET
- Etienne JACQUOT

Commissaires suppléants :

- Karine HELMINGER
- Viviane VALLARIN
- Philippe HUMBLET
- Anne THOMAS
- Isabelle REMY
- Anne-Sophie PRENTOUT
- Ghislaine VAILLANT
- Francis TOUSSAINT
- François BECK
- Jacques GIRAUD
- Stéphane HELD
- Éric AUGER

. 20200617-003-10 5.3. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu l'article L2121-22 du Code des collectivités territoriales, Vu les articles 22 et 23 du Code des marchés publics, **DESIGNE** comme suit les membres titulaires et suppléants :

Titulaires :

- Arnaud DUBAUX
- Alain LOMBARD
- Francis TOUSSAINT

Suppléants :

- Alain RAKETAMANGA
- Philippe HUMBLET
- Claude ROUX

. 20200617-003-11 5.3. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal, Vu le décret n° 95-562 du 7 mai 1995, Vu l'article L2121-22 du Code des collectivités territoriales, **DECIDE, Par 15 Voix Pour**, de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à 4 membres élus par le Conseil Municipal et 4 membres nommés par le Maire, le Maire étant président de droit, **DESIGNE comme membres** du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Alain LOMBARD (membre élu)
- Anne THOMAS (membre élue)
- Anne-Sophie PRENTOUT (membre élue)
- Ghislaine VAILLANT (membre élue)
- Roland ROUYERE (membre nommé)
- Isabelle ANTOINE (membre nommé)
- Christelle HELD (membre nommée)
- Laëtitia BERNARD (membre nommée)

. 20200617-003-12 5.3. Désignation des représentants de la commune à la commission de révision des listes électorales

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Dans les communes de plus de 1000 habitants, la

commission se compose :

- De 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prête à participer aux travaux de la commission ;
- De 2 conseillers appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

DESIGNE en qualité de représentants de la commune à la commission de révision des listes électorales :

- Arnaud DUBAUX
- Viviane VALLARIN
- Anne THOMAS
- Claude ROUX
- Francis TOUSSAINT

. 20200617-003-13 5.3. Désignation des représentants de la commune à la Commission de Suivi de Site des Fours à Chaux de Dugny (C.S.S.)

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu la nécessité de désigner les membres de la CSS des Fours à Chaux :

DESIGNE en qualité de membres de la CSS des Fours à Chaux :

Titulaires :

- Arnaud DUBAUX
- Philippe HUMBLET
- Francis TOUSSAINT

Suppléants :

- Alain LOMBARD
- Isabelle REMY
- Anne-Sophie PRENTOUT

. 20200617-003-14 5.3. Désignation des représentants de la commune au SIVU des 2 Rives

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu les adhésions des communes de DUGNY et BELLERAY au SIVU des 2 rives qui gère exclusivement la chapelle de BILLEMONT, Considérant que le Comité Syndical est composé de 3 élus titulaires et 3 élus suppléants, Vu la nécessité de désigner les représentants de la commune au SIVU des 2 Rives :

DESIGNE en qualité de représentants de la commune au SIVU des 2 Rives :

Titulaires :

- Fabricia VOL
- Isabelle REMY
- Claude ROUX

Suppléants :

- Arnaud DUBAUX
- Alain LOMBARD
- Alain RAKETAMANGA

. 20200617-003-15 5.3. Désignation des représentants de la commune à l'assainissement

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu la dissolution du SMATUV et l'intégration de la compétence assainissement à la CAGV, Vu la convention signée et la nécessité de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants :

DESIGNE en qualité de représentants de la commune à l'assainissement :

Titulaires :

- Arnaud DUBAUX
- Alain LOMBARD
- Francis TOUSSAINT

Suppléants :

- Alain RAKETAMANGA
- David MINUTO
- Claude ROUX

. 20200617-003-16 5.3. Désignation des délégués de la commune à la FUCLEM

Le Conseil Municipal, Considérant que cette année, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu également de renouveler le comité syndical de la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse), syndicat mixte, dont la commune est membre au titre de la compétence AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité) qu'elle lui a transféré, Conformément à l'article 6 des statuts de la FUCLEM, chaque collectivité membre doit élire 1 délégué par strate de 1 000 habitants. Pour notre commune, il appartient au conseil municipal de désigner deux délégués de son assemblée qui seront appelés ultérieurement à élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du collège des communes de moins de 2 000 habitants.

DESIGNE comme délégués FUCLEM pour représenter la commune :

- Madame VOL Fabricia
- Monsieur DUBAUX Arnaud

AUTORISE le Maire à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération,

. 20200617-003-17 5.3. Désignation des représentants à l'Association des Communes Forestières de la Meuse

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu l'adhésion de la commune à l'Association des Communes Forestières de la Meuse, Considérant que dans ce cadre, il est nécessaire de désigner 2 délégués forêt,

DESIGNE en qualité de représentants à l'Association des Communes Forestières de la Meuse :

Titulaire :

- Jean-Marie BRENNER

Suppléant :

- Philippe HUMBLET

. 2020-003-18 5.3. Désignation des représentants de la commune au Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C.) pour les sites classés SEVESO

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu la nécessité de désigner le représentant de la commune au Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) pour les sites classés SEVESO suite au renouvellement du conseil municipal,

DESIGNE en qualité de représentants de la commune au C.L.I.C. :

- Arnaud DUBAUX

. 20200617-003-19 5.3. Désignation du correspondant défense

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu la nécessité de désigner le correspondant défense suite au renouvellement du conseil municipal,

DESIGNE en qualité de correspondant défense :

- Alain RAKETAMANGA

. 2020-003-20 5.3. Désignation des délégués de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS), Vu l'article 24 du règlement de fonctionnement qui dispose que chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et un délégué représentant le collège des agents, Vu le renouvellement du conseil municipal,

DESIGNE en qualité de délégués de la commune au CNAS :

Délégué des élus :

- Fabricia VOL

Délégué des agents :

- Loïc FERRY

. 20200617-003-21 9.1. Désignation des garants affouages

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu le Code Forestier et en particulier les articles L.362-1 à 3, Vu le Code l'environnement et en particulier les articles L.362-1 et suivants, Considérant la nécessité de désigner 3 garants, chargés sous leur responsabilité de l'attribution des bois aux affouagistes, après partage sur pied,

DESIGNE en qualité de garants affouages :

- Jean-Marie BRENNER

- Philippe HUMBLET

- Patrick THOMAS

. 20200617-003-22 9.1. Prolongation du délai d'exploitation des affouages

Par 15 Voix Pour, le Conseil Municipal, Vu la délibération n° 2019-039 du 2 septembre 2019, Afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune, selon les articles L 243 alinéas 1 – 2 – 3 du code forestier, Vu la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles : 41 – 42 et parcelles diverses, Vu le délai d'exploitation sans abattage fixé au 30/04/2020, Vu le délai d'enlèvement des bois d'affouage fixé au 15/09/2020, Considérant la crise sanitaire et l'impossibilité pour les affouagistes de se rendre en forêt durant cette période, Considérant la nécessité de prolonger le délai d'exploitation des affouages provenant des parcelles sises aux 5 frères sur Ancemont et sur Billemont, Considérant que passé ce délai prorogé, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L 243 – 1 du code forestier, **DECIDE** de prolonger le délai d'exploitation des affouages au 30/06/2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

DUGNY, le 24 juin 2020

Le Maire,

Fabricia VOL.

